



Obligation de refaire les peintures extérieure du local commercial à la charge du locataire

Par **Gladiverro**, le **01/07/2019** à **16:03**

Bonjour,

Il est précisé dans le bail commercial signé en 2003 type 6-6-9 que le preneur à l'obligation de repeindre l'extérieur des locaux tous les 10 ans.

Cette obligation n'est-elle pas abusive ?

Merci